

29 mai 1975

Office fédéral de l'industrie, des
arts et métiers et du travail
A l'attention de
Monsieur le Vice-directeur Pedotti

USA 807 GATT - D/mr

3003 B e r n e

Concerne : Ouverture à Genève d'un Bureau de
l'industrie américaine pour suivre
les négociations commerciales du GATT

Monsieur le Vice-directeur,

Par lettre du 12 mai, dont nous avons reçu copie, l'Ambassade de Suisse à Washington vous informe que la National Association of Manufacturers (NAM) envisage de créer à Genève un Bureau de liaison afin d'y suivre les négociations commerciales du GATT. A cet effet, la NAM prévoit de détacher en Suisse, dans une première phase, deux collaborateurs, ce chiffre pouvant être porté ultérieurement à cinq au maximum. L'Ambassade de Suisse à Washington vous prie de bien vouloir vous prononcer, à l'intention des dirigeants de la NAM, sur la question des permis de travail dont ses collaborateurs devraient disposer pour pouvoir s'installer à Genève.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le dire par téléphone de ce jour, je puis confirmer la réticence de l'Administration américaine à l'ouverture par la NAM d'un Bureau de liaison à Genève, réticence que notre Ambassade a également pu constater. En effet, de leur propre initiative, certains membres de la délégation américaine aux négociations commerciales du GATT m'ont exprimé la crainte que la tâche des négociateurs américains - qui seront en tout état de cause "contrôlés" par une représentation du Congrès des Etats-Unis - ne se trouve encore compliquée par la présence à Genève d'agents des milieux industriels américains. Mes interlocuteurs ne m'ont pas caché que selon l'attitude que prendraient les autorités fédérales en ce qui concerne la question des permis de travail, le problème interne américain pourrait néanmoins se résoudre de lui-même. En effet, faute d'un accord de votre part à l'octroi des permis de travail, les intentions de la NAM ne pourraient se matérialiser, du moins pas sous la forme envisagée.

M. Dunkel

Nous considérons pour notre part qu'il serait regrettable que nous soyons ainsi, indirectement, mêlés à un conflit d'intérêt aux Etats-Unis. C'est pourquoi nous croyons que, dans le cas particulier, il conviendrait - dans le cadre de la législation actuelle - de ne pas faire obstacle à l'installation du Bureau de liaison à Genève par le refus des permis de travail nécessaires.

Il faut par ailleurs relever que la NAM est appelée à jouer un rôle important dans la définition de la position américaine dans les négociations commerciales du GATT. Nous avons dès lors tout intérêt à ne pas troubler nos rapports avec cette Association, ce qui pourrait être le cas si l'Administration des Etats-Unis pouvait se prévaloir d'un refus suisse pour éviter d'avoir elle-même à prendre position au sujet du Bureau de liaison genevois.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter aux considérations évoquées ci-dessus, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

sig. Dunkel